

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-81

OBJET : Cadre de travail du personnel.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le cadre de travail du personnel de l'Université.

Fait à Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT